



Département du secteur privé de la Banque africaine de développement

Le Département du secteur privé de la Banque africaine de développement (BAD) est situé au siège de la Banque à Abidjan, en Côte d'Ivoire. Par l'intermédiaire de son volet de prêt au secteur privé, la BAD finance des projets d'investissement privé en Afrique depuis 1991. Le financement est offert sous forme de prêts, de prises de participation, de quasi-participations et de garanties, ainsi que de lignes de crédit en faveur d'institutions financières locales à des fins de réaffectation des prêts à des entreprises privées. Depuis 1991, la BAD a approuvé 53 projets du secteur privé dans divers secteurs, d'un montant de 705 millions de dollars.

Une des priorités de la BAD consiste à attirer l'investissement étranger direct en Afrique. En vertu de sa politique, la Banque ne fait pas de distinction entre la propriété nationale et étrangère, tant et aussi longtemps que le projet est situé et constitué en Afrique. L'aide de la BAD peut être fournie pour des projets visant à établir, élargir, diversifier et moderniser des installations de production dans une large gamme de secteurs, dont l'énergie, la fabrication, les transports, l'infrastructure, les industries d'extraction, les banques et les finances, le tourisme, les services sociaux et d'autres secteurs des services. La Banque peut aussi consorcialiser des prêts-B dans lesquels des institutions financières du secteur privé pourraient bénéficier du statut de créancier privilégié de la Banque.

Lorsqu'elle choisit des projets, la BAD examine des propositions financièrement viables qui ont des incidences positives sur le développement et qui contribuent à la réalisation d'au moins un des objectifs suivants :

- la génération de recettes et d'épargne en devises étrangères;
- la création d'emplois; l'amélioration des compétences à la fois de la main-d'oeuvre et de la direction; et le relèvement de la productivité du capital et de la main-d'oeuvre;
- le transfert de technologie;
- les effets d'entraînement en aval et en amont.



Photo : CRDI

Pour être admissible à une aide de la Banque, une entreprise doit être située et constituée dans un pays membre régional de la BAD et devrait être de propriété et de gestion privées. Elle peut toutefois être de propriété locale ou étrangère. Une entreprise appartenant partiellement à un gouvernement peut aussi être admissible à une aide de la Banque, si la propriété privée correspond à au moins 51 % des actions avec droit de vote et si elle est gérée dans une optique commerciale.

Les investissements de la BAD sont négociés au cas par cas, en fonction de la nature et du secteur de l'investissement. Normalement, la participation de la Banque ne dépasse pas un tiers du coût total du projet. En vue de prêts directs, la BAD cible des projets ayant un coût total de l'investissement supérieur à 9 millions de dollars, bien que ce chiffre puisse être plus petit dans les secteurs social et agroalimentaire. La Banque peut aussi fournir des participations, des prêts à long terme et des garanties dans les secteurs des services financiers, des infrastructures privées et autres secteurs.

EN BREF ► Département du secteur privé de la Banque africaine de développement

Siège	Abidjan, Côte d'Ivoire
But	Catalyser des ressources internes et externes en faveur d'entreprises privées en Afrique
Services	Prêts, prises de participation, quasi-participations et garanties
Restrictions	L'entreprise doit être située et constituée dans un pays membre africain.
Taille minimale du projet	9 millions de dollars (plus modeste pour les prises de participation et le secteur des services sociaux)
Investissement min./max.	Un tiers du coût du projet
Approbatons annuelles de projets	Quatre projets d'une valeur de 245 millions de dollars (2001)
Site Web	www.afdb.org/french_version.htm



Banque de développement des Caraïbes

La Banque de développement des Caraïbes (BDC), établie en 1969, est la plus petite des banques régionales de développement. Elle a son siège à Bridgetown, à la Barbade, et finance des projets dans les États des Caraïbes.

Contrairement à ses institutions soeurs, la BDC ne s'est pas dotée d'un guichet pour le secteur privé pendant les années 1990. Cette situation est sur le point de changer. La Banque étudie depuis un certain temps le rôle qu'elle pourrait jouer pour soutenir un plus grand développement du secteur privé et elle a élaboré un projet de stratégie de développement du secteur privé. Cette stratégie a fait l'objet de discussions lors d'un sommet du secteur privé en mars 2002.

Selon la BDC, le plus important défi qui se pose au secteur privé des Caraïbes est celui de devenir compétitif à l'échelle mondiale dans les délais les plus brefs. La Banque considère qu'un secteur privé productif doit diriger les Caraïbes vers la production de biens et services de qualité qui peuvent soutenir la concurrence sur les marchés internationaux.

Pour plus de renseignements sur les plans de la Banque relativement au soutien de l'investissement dans le secteur privé, consultez le site Web suivant : www.caribank.org (en anglais).



Photo : L. Behan, CRDI